
- Séance du 19 août 2025

L'an deux mille vingt-cinq, et le dix-neuf août, le Conseil Municipal de la Commune de PADIES s'est réuni à vingt heures trente minutes, au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Françoise BARRAU, Maire.

Etaient présents Mesdames et Messieurs les Conseillers Municipaux :

Mmes Françoise BARRAU, Myriam HOULES, Christel REVELLAT
Mrs Rémy CHAUDAT, Rolland COUGOUREUX, Éric DUSART, Jean-Michel
TARROUX, Alain VAYSSE

Absents excusés :

Mme Roseline FABREGUE
Mrs Alain BERNADOU, Sylvain DELISLE

Date de convocation : 14 août 2025

Secrétaire de séance : Mme Myriam HOULES

Avant de rappeler l'ordre du jour de cette réunion, Madame le Maire procède à l'appel. Le quorum étant atteint, le Conseil Municipal peut valablement délibérer.

Ordre du jour :

- Travaux de sécurisation, d'assainissement et d'économie d'énergie des églises : lancement de la consultation des entreprises

Délibération n° 2025-16 : Programme de travaux de rénovation électrique, d'assainissement et de sécurisation des églises

Le Conseil Municipal,

Vu le code de la commande publique,

Madame le Maire précise que selon l'article R 2122-1 du code de la commande publique, l'acheteur peut passer un marché sans publicité ni mise en concurrence préalables dans les cas fixés par décret en Conseil d'Etat.

Les marchés de travaux sont dispensés de publicité et de mise en concurrence préalables jusqu'à 100 000 € HT.

Madame le Maire précise que le Conseil Municipal peut mettre en place la procédure interne suivante (selon un coût estimé du marché de 40 001 € à 99 999 € HT) : absence de mesure de publicité, choix d'une offre pertinente, bonne utilisation des deniers publics et pas de contrat systématique avec un même opérateur économique lorsqu'il existe une pluralité d'offres susceptibles de répondre au besoin. Il sera amené à consulter plusieurs fournisseurs ;

Madame le Maire rappelle aux élus les projets de rénovation électrique des trois églises, d'assainissement de l'église de Tels et de sécurisation des églises de Tels et de Saint-Marcel.

Elle propose donc de se prononcer sur le lancement d'une consultation des entreprises pour la réalisation de ces travaux, en procédure libre, en vue de l'attribution des marchés.

Après en avoir délibéré, **le Conseil Municipal**, à l'unanimité des membres présents :

- **Approuve le lancement de la consultation** des entreprises pour la réalisation des travaux de rénovation électrique des églises ;
- **Approuve le lancement de la consultation** des entreprises pour la réalisation des travaux de sécurisation des églises de Tels et de Saint-Marcel ;
- **Approuve le lancement de la consultation** des entreprises pour la réalisation des travaux d'assainissement de l'église de Tels ;
- **Précise que les crédits nécessaires** seront inscrits au budget ;
- **Autorise Madame le Maire, ou son représentant, à signer** tous les documents relatifs à ces dossiers.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21 heures 50.

Délibération n° :	Objet de la délibération
2025-11	Programme de travaux de rénovation électrique, d'assainissement et de sécurisation des églises

Liste des membres ayant assisté à la séance		
Françoise BARRAU	Maire	Présente
Rolland COUGOUREUX	1 ^{er} adjoint	Présent
Myriam HOULES	2 ^e adjoint	Présente
Sylvain DELISLE	Conseiller municipal	Excusé
Alain BERNADOU	Conseiller municipal	Excusé
Roseline FABREGUE	Conseiller municipal	Excusée
Christel REVELLAT	Conseiller municipal	Présente
Alain VAYSSE	Conseiller municipal	Présent
Éric DUSART	Conseiller municipal	Présent
Rémy CHAUDAT	Conseiller municipal	Présent
Jean-Michel TARROUX	Conseiller municipal	Présent

Le Maire,

Le secrétaire de séance,